

Au service de la stratégie régionale de développement durable

LE PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Créé en novembre 2004,
le pôle «environnement et développement durable»
comprend la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
et la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche
et de l'Environnement (DRIRE).

Il constitue un des huit pôles placés
auprès du préfet de région.

Tous les acteurs
(autres services de l'Etat, établissements publics)
composant le service public régional de l'environnement,
sont associés aux travaux du Pôle.

La DIREN et la DRIRE
ont élaboré un projet de
«document d'orientations stratégiques»
qui servira de base au travail qui sera réalisé en 2006.

La DRIRE fait également partie du pôle
“gestion publique
et développement économique”



Chiffres clés

322 habitants au km²

Le NPDc est la région la plus densément peuplée
après l'Île-de-France, et représente 6,9% de la
population française.
Sa population est la plus jeune de France, mais la
forte natalité compense à peine l'important flux
d'émigration (1,2% de départs chaque année).

12,3% d'espaces naturels

C'est la plus faible part d'espaces naturels en
France, qui est plus de deux fois inférieure à la
moyenne nationale de 38,3%.
72,9% d'espaces agricoles et 14,7% d'espaces
artificialités (respectivement 53,2% et 8,3% en
moyenne nationale).

21 grands paysages régionaux

Identifiés dans l'atlas des paysages et déclinés en
21 cahiers représentant 21 entités.

37 sites NATURA 2000

dont 9 pour les oiseaux représentant 2,68%
du territoire régional.

19,4% : des emplois industriels (17,4% en moyenne française)

6 pôles de compétitivité en région pour un total de 66 en France

I-Trans, Industries du commerce, Nutrition Santé
Longévité, UP-Tex, pôle Aquatique, Matériaux
domestiques : ces pôles visent à favoriser
l'attractivité de la France et la compétitivité
de nos territoires afin de contribuer à la création
de nouvelles richesses.

0,7% du PIB régional consacré à la recherche et au développement

La région est en retrait par rapport à la moyenne
nationale, qui s'élève à 2,1%. L'objectif est de 3%.

3^{ème} région française pour l'accueil des investissements internationaux en 2005

Plus de 3000 emplois ont été créés dans la région
en 2005 par les investisseurs internationaux.

13% de taux de chômage

Ce taux dépasse de 3% la moyenne nationale.

950 communes concernées par les risques naturels

(une commune sur deux) où un Plan de Prévention
des Risques Naturels (PPRN) est prescrit pour un
risque ou plusieurs points.



72 établisse- ments SEVESO

La directive Seveso
exige : la réalisation
d'études des dangers
et de plans d'intervention,
une information du public
et la maîtrise de l'urbanisation pour les activités
industrielles et les stockages mettant en œuvre
des quantités de certains produits au delà
de seuils minimum.

515 sites de sols pollués

soit 15% des sites pollués français connus

100% des masses d'eau souterraines et côtières classées "à risque de non-atteinte du bon état"

suite à l'état des lieux réalisé pour la mise en
œuvre de la directive-cadre sur l'eau (cause
qualitative et/ou quantitative). Pour les eaux
douces de surface, sur un total de 67 : 25 sont
«à risque» et 26 en «doute» de non atteinte
du bon état écologique.

34% de cours d'eau de qualité mauvaise ou médiocre en 2001, contre 61% en 1977

La pollution organique rejetée par les industriels
a diminué de 32% entre 2001 et 2004.

57 agendas 21 locaux,

Ajoutés aux 13 SAGE, 10 SCOT en cours,
3 schémas directeurs.
La région se caractérise par un nombre important
de démarches de territoires, lieux de planification
et de prise en compte des enjeux de
développement durable.

L'Etat exemplaire

DRIRE NORD - PAS-DE-CALAIS : AUDIT RSE ET BILAN DES ÉMISSIONS DE CO₂

La DRIRE Nord - Pas-de-Calais s'est engagée depuis
plus d'un an dans une démarche de développe-
ment durable propre à sa structure. Ce projet a
démarré par la réalisation d'un audit Responsabilité
Sociale et Environnementale, qui a permis d'identi-
fier des marges de progrès dans les trois domaines
du développement durable : cohésion sociale,
économie, et environnement.
Cet audit a été complété d'un bilan des émissions
de CO₂ du siège de la DRIRE à Douai. La méthode
utilisée est très fortement inspirée de la méthode
du bilan carbone développé par l'ADEME.
L'identification des principales sources d'émissions
de carbone (les transports, l'utilisation de com-
bustibles pour le chauffage, les immobilisations) doit
permettre de hiérarchiser les actions à conduire...

PLAN DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISES : L'EXPÉRIENCE D'UN SERVICE DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, LE CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT NORD - PICARDIE

L'enjeu de ce Plan de Déplacement d'Entreprise
(PDE) était d'accompagner le changement des
pratiques individuelles de déplacements domicile-
travail suite à la suppression d'un millier de places
de stationnement autour du CETE, situé au centre
de Lille.

Le projet de PDE s'est déroulé en deux phases :
sensibilisation des agents de la structure, puis
élaboration d'un plan d'actions «PDE», en créant
les conditions d'une mobilisation collective, néces-
saire à l'aboutissement d'un véritable projet
d'entreprise.



**La Direction Régionale
de l'Environnement
Nord - Pas-de-Calais**
107, boulevard de la Liberté
59041 Lille cedex
Tél. 03 59 57 83 83 - Fax : 03 59 57 83 00
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr

LE PASER NORD - PAS-DE-CALAIS, DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'action stratégique de l'Etat en région
Nord Pas de Calais, validé par le préfet de région
en décembre 2004, démontre une prise de con-
science significative des enjeux de développement
durable.

Il s'agit en effet de «passer d'un développement
non durable à un développement durable» autour
de deux enjeux principaux :

- changer l'image de la région en
s'appuyant sur ses atouts et en valorisant
son identité culturelle,
- affirmer son positionnement parmi les
grandes agglomérations de l'Europe
du Nord-ouest, afin de créer des conditions
d'ouverture et d'échanges "durables".

Dans cet objectif, le préfet de région a établi,
pour les trois ans à venir, plusieurs priorités :

- anticiper sur les facteurs-clés du
développement de demain ;
- passer d'une région frontalière à un
espace d'intégration européen ;
- renforcer le dynamisme de l'eurométropole ;
- favoriser pour le littoral, un projet intégré
exemplaire de développement durable ;
- assurer plus de cohérence et d'ouverture
pour l'Etat.

L'EXPÉRIMENTATION DE RAPPROCHEMENT DIREN/DRIRE

En Nord - Pas-de-Calais, comme dans quatre autres
régions (Corse, Haute-Normandie, Picardie et
Provence-Alpes-Côte d'Azur), la DRIRE et la DIREN
sont engagées dans une expérimentation de rap-
prochement de l'ensemble de leurs missions.
Le but de cette expérimentation est d'étudier les
synergies qu'il est possible de développer entre les
différentes missions des deux directions et les béné-
fices à retirer pour l'Etat et la société civile.
Le bilan de cette expérimentation est prévu pour
fin juin 2006. Les Ministres concernés auront ainsi les
éléments pour se prononcer sur les suites à donner.

**La Direction Régionale de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement
Nord - Pas-de-Calais**
941, rue Charles Bourseuil - BP 20750
59507 Douai cedex
Tél. 03 27 71 20 20 - Fax : 03 27 88 37 89
www.nord-pas-de-calais.drirgouv.fr

Direction de la publication : Michel Pascal - Suivi éditorial : Christine Dieval - Impression : Vseu Concept - Orchies - Papier recyclé - Mai 2006 - Crédit photos : phot' - DIREN - C. DIEVAL - DRIRE - PNR Caps et marais d'Opale



Enjeux du développement durable en Nord - Pas-de-Calais

Densément peuplée, carrefour de communications, ouverte
sur l'Europe, la région Nord-Pas-de-Calais dotée d'un potentiel
industriel important et d'une agriculture dynamique, est
également caractérisée par des pressions environnementales
majeures. Les milieux naturels encore présents sont rares
et fragilisés du fait d'une forte pression foncière.

Conscients de ses atouts et forts des enseignements du passé,
les partenaires régionaux se sont fixé comme priorité de faire
du Nord - Pas-de-Calais la région du développement durable.

Fruit d'un travail en commun entre la Direction Régionale de
l'Environnement et la Direction Régionale de l'Industrie, de la
Recherche et de l'Environnement, les «enjeux régionaux de
développement durable» présentés ici sont l'occasion de
donner la vision concertée de ces deux services de l'Etat
travaillant spécifiquement sur deux volets du développement
durable que sont le développement de l'économie
régionale et la protection de son environnement.



Enjeux du développement durable

Promouvoir un développement respectueux des ressources, mettre en œuvre un aménagement durable des territoires, lutter contre le changement climatique, développer l'attractivité du territoire.

Ce sont quelques enjeux régionaux de développement durable. Ils sont présentés selon des thématiques transversales, afin de montrer que le développement durable est avant tout une question d'équilibre à trouver entre des préoccupations parfois divergentes.

La vision développée dans ce document est une première contribution, destinée à décrire l'état initial des enjeux du Nord-Pas-de-Calais, diagnostic à partir duquel pourra être bâtie au sein des services de l'Etat une stratégie régionale d'action en faveur du développement durable.

LE CHANGEMENT DE CAP NÉCESSAIRE

Adoptée le 3 juin 2003, la Stratégie Nationale de Développement Durable est le fil rouge de l'action du gouvernement pour concilier les préoccupations environnementales, sociales et économiques.

Cette stratégie est le résultat des travaux du Conseil national du développement durable, qui associe des représentants de l'Etat, des collectivités et de la société civile. Elle regroupe plus de 500 actions organisées selon 10 programmes pour les 5 années à venir :

1. Le développement durable dans sa dimension sociale et sanitaire
2. Le citoyen, acteur du développement durable
3. Territoires
4. Activités économiques, entreprises et consommateurs
5. Changement climatique et énergie
6. Transports
7. Agriculture et pêche
8. Les risques, les pollutions et les autres atteintes à la santé
9. Vers un Etat exemplaire
10. Action internationale

Sa mise en œuvre en région fait l'objet d'un suivi régulier au sein de chaque ministère : en 2005, plus de 70% des actions prévues sont réalisées ou en cours de réalisation.



Le développement durable, un enjeu majeur pour le Nord-Pas de Calais

Industrialisé rapidement à partir de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, le Nord-Pas-de-Calais devient la « première usine de France » au 19^{ème} siècle, et le restera jusqu'à la moitié du siècle dernier.

L'activité minière et les activités industrielles associées ont laissé des traces indélébiles, sur le territoire, sur les hommes : pollutions chroniques des canaux de navigation, affaissement de sols conduisant à la nécessité de protéger les zones affaissées des inondations, 50% des friches industrielles françaises en Nord-Pas de Calais, mortalité précoce, taux de chômage de 13% soit à 3,5 points au-dessus de la moyenne nationale, taux d'activité des femmes inférieur de 7 points à la moyenne nationale.

Pour autant, forte d'une population jeune, carrefour de communications de par sa situation frontalière, sa façade maritime et ses infrastructures, dotée d'un potentiel industriel important et d'une agriculture dynamique, la région est en plein renouveau. La prise en compte des critères du développement durable dans cette période charnière revêt un caractère essentiel.

Les acteurs de la région Nord - Pas-de-Calais se sont donné le développement durable comme priorité. De fait, les initiatives foisonnent : près de 60 agendas 21 ont été élaborés par les collectivités territoriales. Et la région s'est dotée d'un outil unique en France : le CERDD, Centre Ressource du Développement Durable, dont le rôle est l'impulsion de démarches, la mise en cohérence et le transfert de compétences entre acteurs du développement durable.

Quels sont les enjeux du développement durable en Nord-Pas de Calais ?

La notion de développement durable

Le développement durable est une forme de développement qui s'attache à répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Gro Harlem Brundtland, Notre Avenir à tous, Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, publié en 1987.

Le concept de développement durable est né d'une réflexion sur notre mode de développement. En un demi-siècle, le niveau de vie d'une partie de la population mondiale a plus évolué qu'en plusieurs siècles auparavant. Mais il apparaît aujourd'hui que ce mode de développement n'est pas soutenable à long terme.

La population mondiale a presque doublé en 40 ans. Or près de 15% de la population souffre de la faim, près de 25% n'est pas raccordée à l'eau potable. Le bilan environnemental du développement passé n'est pas neutre : pollution de l'air et de l'eau, épuisement des ressources, accélération du changement climatique, disparition d'espèces animales et végétales... Le développement durable vise à concilier progrès économique et social, sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète.

UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES RESSOURCES

Depuis 2003, la région Nord-Pas de Calais connaît des hivers secs, ne permettant pas la reconstitution des ressources en eau. Pour la première fois en 2005, la région a connu un épisode de sécheresse important. Certains territoires sont particulièrement touchés. Il est donc important d'intégrer les enjeux liés à la rareté de l'eau dans la définition des projets de développement des territoires.

Si la qualité des cours d'eau s'améliore globalement (ils sont aujourd'hui 4% à être de mauvaise qualité, contre 29% en 1977), l'état de ceux qui étaient de bonne qualité ces dernières années a tendance à se dégrader à cause des teneurs en nitrate et des matières en suspension. On constate globalement un plafonnement à des niveaux inférieurs au "bon état" demandé par la DCE.

L'objectif de « bon état » est demandé par la directive-cadre sur l'eau pour 2015. Or 100% des masses d'eau souterraines sont classées "à risque de non-atteinte du bon état". La totalité du territoire régional est classée en zone vulnérable, c'est-à-dire soumise à une pollution par les nitrates. Cette situation, qui



a conduit parfois les collectivités à abandonner certains captages, renforce la nécessité d'un développement économe en eau, en même temps que la réduction significative de la pollution. En matière de qualité de l'air, malgré les actions engagées par les industriels et les pouvoirs publics et les progrès observés, des efforts supplémentaires restent à fournir dans les secteurs des transports et de l'industrie lourde.

La promotion de modes de production et de consommation plus économiques des ressources apparaît donc comme un enjeu essentiel pour la région. La diffusion des technologies propres et sobres dans les secteurs agricole et industriel, l'éducation des consommateurs, la priorité donnée aux transports durables sont quelques unes des réponses qui peuvent être apportées.

La région produit 25 millions de tonnes de substances minérales (6% de la production nationale) dans ses carrières ou terrils. Les schémas départementaux des carrières devront notamment favoriser une gestion économe de cette ressource.

RÉUSSIR LA MUTATION DU TISSU ÉCONOMIQUE PAR L'INNOVATION

La région consacre chaque année 0,7% seulement de son PIB à la recherche et au développement, contre 2,1% en moyenne sur le territoire national, et pour un objectif européen de 3%.

Dans un contexte de concurrence, l'innovation est un des principaux déterminants de la compétitivité des économies occidentales. Le renforcement des liens entre l'entreprise, la recherche et les centres de formation est une priorité.

Le dispositif gouvernemental des pôles de compétitivité est un cadre pour y parvenir.

Six pôles de compétitivité ont été labellisés en 2005, autour des savoir-faire régionaux dans les domaines de la santé - nutrition, du ferroviaire, de l'halieutique, des textiles techniques, de la distribution et des matériaux à usage domestique.

Une innovation répondant simultanément à des critères économiques, sociaux et environnementaux permettra d'assurer à ces pôles leur performance à long terme.



ORGANISER LA COHÉRENCE DES ACTIVITÉS DANS LES TERRITOIRES

Le Nord - Pas-de-Calais, dont l'espace est fragmenté en une mosaïque de territoires, est une région soumise à une pression foncière importante : 15% des territoires sont artificialisés, pour une moyenne nationale de 8%.

La densité des autoroutes et routes nationales est de 129 m au km², soit près du double de la moyenne nationale (67m/km²) : cette densité d'infrastructures linéaires, qui est une caractéristique majeure de la région, contribue fortement au morcellement des espaces et à la fragmentation des corridors biologiques.

La région se place au premier rang des régions françaises pour le nombre de sites pollués (15% des sites connus), ce qui se traduit par le gel d'importantes surfaces foncières. Les risques naturels (inondations, retraits-gonflements...) imposent également des prescriptions qui conditionnent ou réduisent l'usage de certains espaces.

Les enjeux prioritaires concernant les risques technologiques sont avant tout la réduction du risque à la source. La maîtrise de l'urbanisation future et la résorption des difficultés existantes, ainsi que la poursuite du dialogue entre les parties prenantes sont aussi des enjeux liés à ces risques.

La tendance est à la consommation des espaces agricoles, plus rapidement disponibles, et des milieux naturels encore existants. Dans ces conditions, la maîtrise de l'espace est un enjeu majeur de développement durable : il s'agit d'assurer le développement économique (zones d'activités, territoires de production agricole, vocation logistique) et urbain, tout en préservant les ressources naturelles et en prévenant les pollutions et les nuisances.

Face à ces enjeux, les choix d'urbanisme constituent le principal levier de maîtrise du foncier et notamment de la périurbanisation. Ces choix sont élaborés à travers les outils de planification mis en œuvre par les collectivités territoriales. L'évaluation environnementale, désormais obligatoire pour de nombreux documents d'urbanisme, permet d'assurer la prise en compte des enjeux environnementaux spécifiques de chaque territoire.



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est désormais avéré : la température moyenne en France s'est élevée de +1°C depuis 1900, et les modèles scientifiques prévoient une augmentation moyenne de 2 à 6°C d'ici la fin du siècle. Le niveau de la mer, du fait de la

dilatation thermique des océans, devrait s'élever de 40 à 80 cm.

Le Nord-Pas-de-Calais, qui comprend une importante zone de terres situées en-dessous du niveau de la mer et une zone littorale visée par l'érosion, est directement concerné.

Les émissions de gaz carbonique, gaz contribuant fortement à l'effet de serre, sont étroitement liées à la forte consommation énergétique de la région. L'industrie contribue à près de 50% à cette consommation, mais les augmentations les plus sensibles s'observent dans les secteurs des transports (+ 30%), du tertiaire (+ 25,5%), et dans le secteur résidentiel (+12%). Globalement, la consommation d'énergie régionale augmente deux fois plus vite que le PIB.

La réalisation d'économies d'énergie passe notamment par le recours à des modes de transports alternatifs, la construction ou la rénovation de logements aux standards de la Haute Qualité Environnementale (qui permet une économie de 25% en moyenne). Il importe aussi dans cette perspective de contenir la périurbanisation qui entraîne une augmentation des distances, et donc des émissions de CO₂ liées aux déplacements quotidiens. Les documents de planification territoriale peuvent là encore constituer un cadre approprié pour prendre en compte ces enjeux.

Le développement d'énergies renouvelables (éoliennes, biocarburants, solaire) constitue aussi une priorité régionale.



L'amélioration de l'attractivité régionale est une priorité, afin de retenir ou d'attirer les compétences nécessaires au développement et à l'implantation de nouvelles activités créatrices d'emploi. Si le positionnement géographique de la région au cœur du triangle Paris-Londres-Bruxelles et la très bonne accessibilité de ses territoires constituent un incontestable atout, la préservation ou la restauration de la qualité des milieux de vie deviennent un élément déterminant de l'attractivité du territoire. Il y a là un défi pour le Nord - Pas-de-Calais et pour l'aire métropolitaine de Lille.



GOVERNANCE : CITOYENS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES, ACTEURS D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

La participation des citoyens est au cœur du développement durable

Le Nord - Pas-de-Calais est un territoire précurseur en matière de gouvernance. Des instances formelles, réunissant des acteurs diversifiés, ont été créées pour faire face aux problèmes de reconversion et aux séquelles du passé industriel : conférence permanente du bassin minier, pôle de compétence « Sites et sédiments pollués ». La prise en compte de l'industrie et des installations à risques induit, par ailleurs, la mise en place d'organes de consultation et de concertation spécifiques et novateurs : secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles, schéma d'aménagement industriel.

Dans les années quatre-vingt-dix, la région a vu l'essor des instances thématiques (eau, air, risques) prévues par la loi et, par la suite, sous l'impulsion de la loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire, la naissance de nouvelles assemblées menant une approche territoriale intégrée. Les démarches volontaires, comme les « agendas 21 » locaux, s'accompagnent de la création de lieux de concertation. Le Nord - Pas-de-Calais se caractérise par un tissu associatif très dynamique, qui constitue un relais efficace auprès des citoyens et assure une participation active au sein des débats publics. Il s'agit alors de conforter ces démarches et ce tissu.

